

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Nouvelle passerelle sur le Rhône : premiers coups de pelle en 2026

Entre Lyon et Oullins, elle va enjamber l'autoroute et le Rhône à hauteur du parc de Gerland. Les travaux sont prévus pour commencer début 2026.

Pour aller de Lyon à Oullins, le mieux, c'est encore le... métro. Mais quand on est juché sur un vélo, le passage du pont de La Mulatière se révèle particulièrement éprouvant, tant la circulation routière rend l'air poisseux.

21 millions d'euros de budget ? Ça sera plus

Mais voilà qu'une passerelle va franchir l'ancienne autoroute A7 et le Rhône, entre Oullins et le parc de Gerland à Lyon (7°), à 1,5 km de la passerelle Raymond-Barre.

Ce nouvel ouvrage, qui signera l'entrée sud de l'agglomération lyonnaise, sera réservé aux piétons et aux cyclistes ; il comprendra des espaces de repos et de « contemplation », a annoncé Jean-Charles Kohlhaas, vice-président (EELV) aux Déplacements et élu ouillinois écologiste.

Ce lundi, on ne votait pas la réalisation de la passerelle au conseil métropolitain, mais uniquement les études et les frais de maîtrise d'œuvre pour la bagatelle de 3 350 000 euros.



La passerelle va franchir l'ancienne autoroute A7 et le Rhône, entre Oullins et le parc de Gerland. Photo Progrès/Emilie CHARREL

Quant à l'enveloppe totale, « on sait déjà que le budget envisagé de 21 millions d'euros serait dépassé compte tenu de l'augmentation des coûts des travaux », a pointé la maire (LR) d'Oullins, Clotilde Pouzergue.

Des travaux qui sont prévus pour commencer au début de l'année 2026.

Election de l'oncle de Bruno Bernard annulée : nouvelle délibération ce mardi

Un conflit d'intérêts qui va jusqu'à l'annulation d'une décision par la justice, puis un nouveau vote, la chose est rare. Mais Bruno Bernard, pris le doigt dans le pot de confiture pour avoir présenté, puis voté, en juillet 2020, la liste des six conseillers métropolitains destinés à siéger chez GrandLyon habitat, dont faisait partie son oncle maternel, ne veut pas s'en laisser conter. Ce n'est qu'un problème de « forme », a-t-il répondu à Philippe Cochet, qui se délectait de parler d'une « condamnation ». Une condamnation, certes, mais émanant d'un « tribunal administratif » tempère le président de la Métropole. « Je pourrais vous ressortir tous les dossiers de ce type avec des conseillers et des élus ici présents », finit-il par s'agacer alors que le principe d'un vote d'urgence a été acté ce lundi, avant celui de la nouvelle délibération, ce mardi.

REPÈRES



Laurence Croizier, élue d'opposition. Photo Progrès/S. MAJOU

La Métropole dote ses élus d'une écharpe d'une valeur de 65,70 €

C'est à la pause méridienne, ce lundi, que les 150 élus de la Métropole de Lyon, réunis en conseil, ont été invités à récupérer leur nouvelle écharpe d'élu. Il ne s'agit pas d'un modèle officiel mais d'un ornement mi-publicitaire, par le logo de la collectivité, mi-républicain car tricolore et muni des traditionnels glands à franges d'argent. Laurence Croizier, élue d'opposition (centre droit), n'attendait « pas spécialement une écharpe ». D'autres élus métropolitains, qui en étaient fort dépourvus, ont toutefois réclamé ce signe distinctif. Pourquoi ? Aucune explication n'a été donnée officiellement, mais on suppose que les écologistes, particulièrement friands du port de l'écharpe tricolore - quand ils ont en - dans les cortèges des manifestations, ont plaidé pour ce marqueur électif, confectionné en France. Coût ? « 65,70 € HT » l'écharpe, à la charge de la collectivité.

En conseil métropolitain, Cochet, fraîchement condamné, moqué pour son amour du droit

En séance ce lundi, Philippe Cochet, le patron de la droite au conseil métropolitain, a dénoncé - sans le nommer - les prises de position « d'un vice-président de la Métropole » contre les « pseudos violences policières à Lyon », rappelant son « soutien aux forces de l'ordre ».

« Vous avez l'air d'apprécier le droit... », a relevé l'écologiste Benjamin Badouard. « Mais certains ont plus de difficultés avec le droit », tacle-t-il de façon lapidaire, avant d'entrer dans le vif du sujet : « Vous avez été condamné à payer 150 000 € (140 000 €, en réalité, NDLR) et vous avez fait un pourvoi ». Allusion à la décision de la chambre sociale de la cour d'appel de Lyon, qui a estimé qu'il y avait eu discrimination, Philippe Cochet ayant fait bénéficier son épouse d'une meilleure rémunération que sa collaboratrice parlementaire. Toujours en lien avec le recrutement de l'épouse de Philippe Cochet à l'Assemblée nationale, « on attend avec impatience la décision du PNF concernant le soupçon d'emploi fictif », enfonce le conseiller de la majorité, faisant référence à l'ouverture d'une enquête préliminaire à l'encontre de l'ancien député LR.

S. M.

La Métropole fait évacuer un campement de jeunes migrants devant son siège

Trente jeunes migrants, qui avaient posé, en fin d'après-midi, dimanche, leurs tentes sur l'esplanade de la rue du Lac (Lyon 3°), devant le siège de la Métropole de Lyon, ont été évacués dans la soirée par des CRS, à la demande de la collectivité, qui devrait déposer plainte pour cette occupation d'un terrain, dont elle a la propriété.

Le campement éphémère avait été mis en place à la veille d'une mobilisation, vers 11 heures, lundi, du collectif Soutiens/migrants Croix-Rousse au même endroit, le jour du conseil métropolitain. Une délégation a été reçue par la collectivité, en marge du rassemblement.

« Aucune proposition de mise à l'abri pour ces jeunes » n'a été formulée, déplore le collectif, « très choqué, scandalisé par l'expulsion » de dimanche. La minorité de ces trente jeunes n'a pas été reconnue par la Métropole de Lyon, au terme d'une évaluation menée par l'association Forum réfugiés. « Ils attendent de voir



Le collectif Soutiens/migrants Croix-Rousse a organisé une manifestation, lundi, devant le siège de la Métropole de Lyon. Photo Progrès/Sophie MAJOU

un juge, seul habilité pour statuer sur leur minorité », expose le collectif. La démarche prend « en moyenne six mois ». Avec une minorité reconnue dans 80 % des cas, selon le collectif.

102 places pour des jeunes en recours

Dans l'attente, les 30 jeunes dorment « dans une salle où il n'y a de la place que pour 12 ». Le collectif, qui a ouvert deux squats à la Croix-Rousse, dit être arrivé

au bout de ses solutions pour les héberger.

La Métropole de Lyon rappelle, quant à elle, être « la seule collectivité, en lien avec l'État, à avoir déployé un dispositif, la Station, pour héberger 102 jeunes en recours », après que leur minorité n'a pas été reconnue par la collectivité. Le collectif demande 200 places supplémentaires. « Plus de 130 personnes se présentent au centre d'évaluation [de la minorité] chaque mois », chif-

fre la Métropole.

« 43 % ont été reconnus mineurs en février. Les autres ont la possibilité de faire un recours. »

La collectivité héberge actuellement quelque 1 500 jeunes : 770 mineurs non accompagnés et 721 jeunes majeurs, à la sortie du dispositif. L'étude de la minorité faite par la Métropole, sur plusieurs semaines, se veut « pluridisciplinaire. On s'interdit les tests osseux, pas très révélateurs. »

Jérôme MORIN